

CONGÉS PAYÉS ET MALADIE

La nouvelle donne

Hôtel Mandarin Oriental
251 rue Saint-Honoré
75001 Paris
En présentiel et à distance

Mardi 4 juin 2024
8h30-11h00

OBJECTIFS :

- Décrypter les nouvelles dispositions en matière d'acquisition de congés payés
- Identifier les conséquences pratiques pour les entreprises
- Cerner les nouvelles obligations de l'employeur

Sur le fondement des dispositions de l'article 31 paragraphe 2 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, la **Cour de cassation, par des arrêts du 13 septembre 2023, a changé les règles applicables en matière d'acquisition de congés payés. Elle consacre notamment le droit de tous les salariés en arrêt de travail pour maladie (professionnelle ou non) à acquérir des congés payés durant l'intégralité de leur période d'absence.** A la suite de ces arrêts, une intervention législative est apparue comme nécessaire pour intégrer ces nouveaux principes et en circonscrire la portée.

Le 15 mars 2024, le gouvernement a donc déposé un amendement au projet de loi d'adaptation au droit de l'Union européenne destiné à tirer les conséquences des arrêts de la Cour de cassation. L'adoption définitive du projet de loi est intervenue le 10 avril dernier, au terme d'un examen en commission mixte paritaire. Pour autant, à la lecture de ce texte, de nombreuses questions restent en suspens et les risques contentieux sont importants.

Forum Legal & RH vous propose de faire un point opérationnel sur les dernières évolutions en matière de congés payés et d'arrêt maladie et sur les conséquences pratiques pour les entreprises. ■

AVEC LA PARTICIPATION DE :

Stéphane KADRI
Avocat

Franck MOREL
Avocat associé, Flichy Grangé Avocats
Ancien conseiller social du Premier ministre

La matinée sera animée par
Aurélia DEJEAN DE LA BÂTIE,
Responsable du Service
Ressources et Développement,
Barthélémy Avocats

Programme

8h15 **Accueil des participants**
Petit-déjeuner

8h30 **Début de la conférence**

RETOUR SUR LES ARRÊTS DU 13 SEPTEMBRE 2023 ET SES SUITES

- Analyse des arrêts du 13 septembre 2023
- Retour sur la décision de la CJUE du 9 novembre 2023
- Avis du Conseil constitutionnel du 8 février 2024 et du Conseil d'État du 13 mars 2024
- La loi d'adaptation au droit de l'Union européenne (loi DADUE)

NOUVELLE RÈGLE D'ACQUISITION DES CONGÉS PAYÉS PENDANT UN ARRÊT MALADIE

- Quelle est la durée d'acquisition des congés payés en cas AT/MP et de maladie ordinaire (en droit interne et au regard du droit de l'Union) ?

PUBLICS CONCERNÉS

- Directeurs et responsables RH
- Directeurs et responsables juridiques
- Juristes d'entreprises
- Responsables paie
- Avocats
- Dirigeants
- Représentants du personnel

- Les évolutions prévues en droit interne (loi DADUE)
- La nouvelle obligation d'information pesant sur l'employeur. Quelle conséquence en cas de non-respect ?

NOUVELLES RÈGLES SUR LE REPORT DES CONGÉS PAYÉS

- Quelle est la durée de la période de report de congés payés non pris ?
- Quel est le point de départ de la période de report ? Distinction des CP acquis avant et pendant l'arrêt maladie et en cas de suspension du contrat.
- Cette durée est-elle aménageable ?

PRESCRIPTION/ INSTAURATION D'UN DÉLAI DE FORCLUSION

- Distinguer la durée de prescription et la durée de forclusion de l'action
- Dans quels délais le salarié peut-il faire valoir ses droits pour le passé ?
- La question de la rétroactivité de la loi
- Le cas des salariés ayant quitté l'entreprise
- Les actions susceptibles d'être menées par les salariés, les syndicats et les élus du CSE

11h00 **Fin de la conférence**

Bulletin d'inscription

BULLETIN À RENVOYER - Par courrier :

Forum Legal & RH - 57 rue de Paris, 78100 Saint-Germain-en-Laye

Par E-mail : contact@forumlrh.fr **Tél :** 09 53 63 68 90

Organisme de formation - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788333178. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

**NOMBRE
DE PLACES
LIMITÉ**

Je m'inscris à la conférence d'actualité :

CONGÉS PAYÉS ET MALADIE La nouvelle donne

Mardi 4 juin 2024 (de 8h30 à 11h00)

en présentiel, à l'hôtel Mandarin Oriental, 251 rue Saint-Honoré, 75001 Paris

à distance

Tarif : 330 €^{HT} soit 396 €^{TTC} (Tarif groupe : nous contacter)

Règlement par chèque à l'ordre de FORUM LEGAL & RH

virement bancaire : CIC ST GERMAIN EN LAYE - IBAN : FR76 30066 10864 00020416101 84

BIC : CMCIFRPP

> **PARTICIPANT :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

E-Mail :

> **INSCRIPTION GÉRÉE PAR :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

E-Mail :

> **ÉTABLISSEMENT À FACTURER** (à compléter si différent) :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Ce bon de commande complété vaut inscription définitive.

La signature du présent bulletin d'inscription emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site www.forum-legal-rh.fr. Toute annulation doit nous être communiquée par écrit au plus tard 10 jours calendaires avant la date de la conférence, à défaut de quoi, elle sera intégralement facturée.

Cachet et signature obligatoires